



Suppression d'une piece du loyer par un nouveau propriétaire

Par Faissal

Bonjour,
Je suis locataire d'un logement quand je suis arrivé au logement, j'avais signé le contrat de bail avec le propriétaire et sur le contrat de bail c'est écrit le bien comprend les pieces suivantes : 1 cuisine, une chambre 1 toilette. (la cuisine c'est une cuisine partagée entre les locataires).
Après ça le propriétaire de la maison a changé, le nouveau propriétaire est arrivé il a commencé à faire des travaux sur les autres chambres et il a enlevé la cuisine et l'a changé avec une chambre à louer (il a équipé les autres chambres avec des kitchenettes dans ma chambre y a une kitchenette qui est trop vieille et ça sert rien), je lui ai demandé de faire les travaux chez moi, il a refusé, je lui ai proposé de remettre la cuisine ou de baisser le prix il a refusé.
Pourriez-vous s'il vous plaît me communiquer qu'est ce que je dois faire résoudre ce problème et reprendre mes droits?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par janus2

Bonjour,
Votre bailleur n'a pas le droit de modifier la chose louée sans votre accord...

Code civil :

Article 1723 Version en vigueur depuis le 21 mars 1804
Création Loi 1804-03-07 promulguée le 17 mars 1804
Le bailleur ne peut, pendant la durée du bail, changer la forme de la chose louée.

Par Faissal

Pourriez-vous s'il vous plaît qu'est ce que je dois faire parce que le propriétaire me répond plus sur le téléphone, est ce que je dois payer le loyer ? Quand même

Par isernon

bonjour,

vous faites à votre propriétaire, un courrier recommandé avec A.R. en donnant les renseignements fournis par janus2.

salutations

Par Faissal

J'ai déjà fait ça et il m'a dit (faites ce que vous voulez il s'en fiche il a fait ce qu'il veut et il est parti), et le problème que je maintiens le paiement de loyer ? Est ce que je dois encore payer?

Par yapasdequoi

Pourquoi ouvrir plusieurs sujets ? Les réponses seront toujours les mêmes.

Par Faissal

J'ai Deja fait ca et il m'a dis (faites ce que vous voulez il s'eb fiche il a fait ce qu'il veut et il est partie), et ke probleme que je maintien le paiement de loyer ? Est ce que je dois envore payer?

Par yapasdequoi

inutile de répéter, j'ai déjà répondu.